



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30 / 01 / 2024

Dossier complet le : 30 / 01 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0037

1 Intitulé du projet

Mise en place de panneaux photovoltaïques au sol BIGARD Rognonas

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SA GROUPE BIGARD

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

7 7 6 2 2 1 4 6 7 0 0 0 8 2

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

BIGARD

Jean-Paul

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30- Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installation de panneaux photovoltaïques au sol d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieur à 1000 kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BIGARD exploite à Rognonas un atelier de transformation de produits alimentaire d'origine animale.

Le projet consiste à mettre en place 968 panneaux photovoltaïques au sol à l'entrée du site (parcelle cadastrale AI 30). La surface l'installation sera de 2 520 m².

Les panneaux photovoltaïques couvriront une zone enherbée. Afin de facilité d'entretien de l'espace sous les panneaux et d'éviter l'imperméabilisation de la parcelle, un géotextile sera posé. Il permettra l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

La pose de panneaux photovoltaïques n'engendre pas de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'installation des panneaux photovoltaïques permettra de produire de l'électricité qui sera directement consommé sur le site (autoconsommation) sans stockage en batterie.

La puissance crête de l'installation sera de 540 kWc environ sur une surface de 2 520 m².

Nous avons choisit la mise en place de panneaux photovoltaïque au sol car le terrain est propice à la mise en place de cet équipement. En effet, les toitures ne sont pas capable de prendre la surcharge des panneaux photovoltaïques sans renforcement de celles-ci engendrant pour l'établissement un surcoût non amortissable. La configuration de l'aire de stationnement ne permet pas la mise en place de panneaux photovoltaïques. La surface des ombrières serait très limitée et la production d'électricité ne sera pas significative pour le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux ne vont pas impacter le fonctionnement, ni la production du site.

Suite à la validation du cas par cas et à la déclaration préalable d'urbanisme, la durée est travaux est estimé à 3 mois.

Trois phases seront nécessaire :

- 1- Reprise des niveaux de sol existants
- 2- Couverture de la zone de travaux par du Géotextile perméable
- 3- Pose des panneaux photovoltaïques
- 4- Connexion des panneaux photovoltaïques au réseaux électrique de l'entreprise

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Aucune étape de démolition ou de démantèlement n'est prévue dans le cadre du projet.

Le projet ne prévoit pas d'augmentation des volumes de production, des consommations ou rejets d'eau. Les matières premières et les déchets resteront identiques en nature et en volume.

La production maximale d'électricité des panneaux photovoltaïques sera de 540 kW soit 12 % de l'électricité du site. L'énergie produite sera autoconsommée sur le site sans stockage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas d'impact sur les activités de l'établissement.

Il n'engendra pas de création de nouvelle rubrique au titre de la réglementation des installations classées. Il n'augmentera pas les seuils de classement actuels. Il ne modifiera pas les conditions d'application de l'arrêté préfectoral du 13 mai 1993.

La mise en place des panneaux photovoltaïques nécessitera le dépôt d'une déclaration préalable auprès des services de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet	2 520 m ²
Puissance crête des panneaux photovoltaïques	540 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'établissement BIGARD à Rognonas respectent les prescriptions de son arrêté préfectoral du 13 mai 1993 émises lors de sa construction.
Cet arrêté a fait l'objet d'une mise à jour des rubriques de la nomenclature ICPE en 2008 et 2021, classant le site en enregistrement.

Le projet n'engendre pas de modification de l'arrêté préfectoral, ni de la mise à jour des rubriques ICPE.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la basse Durance, à la confluence avec l'anguillon (n°930020224) à environ 1,5 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rognonas n'est pas concerné par un arrêté de protection de Biotope. L'arrêté le plus proche est celui d'Isilon de la Barthelasse (FR3800577) à 10 km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	il n'existe pas de parc avec une telle protection dans un rayon de 10 km au tour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit classe a commune de Rognonas comme une zone bruyante sensible en catégorie 1 (=enjeu faible) par rapport à la D571.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	il n'y a pas de monuments nationaux ni de site patrimonial remarquable autour du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rognonas est couverte par un PPRi. Le site de Bigard est classé en zone "Be : aléa exceptionnel" et "aléa modéré en zone urbanisée".
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté du 12 avril 2016 approuve le plan de prévention des risques naturels d'inondation de la basse vallée de la Durance sur la commune de Rognonas.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé sur Basol ou Basias
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche classé Natura 2000 est "la Durance" (FR9301589). Le projet aura aucune incidence sur le site Natura 2000 situé à 1,3 km environ de Bigard Rognonas.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un géotextile perméable sera placé sous les panneaux photovoltaïques. Cela ne modifiera pas l'imperméabilisation des sols existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'eau, ni de rejet supplémentaire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche classé Natura 2000 est "la Durance" (FR9301589). Le projet aura aucune incidence sur le site Natura 2000 situé à 1,3 km environ de Bigard Rognonas.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en zone industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement de Bigard n'est pas concerné par des risques technologiques. Les autres activités industrielles autour de Bigard ne sont pas à l'origine de dangers touchant les bâtiments.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rognonas est couverte par un PPRI. Le site de Bigard est classé en zone "Be : aléa exceptionnel" et "aléa modéré en zone urbanisée".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les activités de production du site. Il n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités autour du site de Bigard ne sont pas à l'origine de risque sanitaire pour le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de déplacement ou de trafic supplémentaire
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de panneaux photovoltaïques n'est pas à l'origine d'une augmentation du niveau sonore global de l'établissement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit classe a commune de Rognonas comme une zone bruyante sensible en catégorie 1 (=enjeu faible) par rapport à la D571.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éclairages extérieurs de l'établissement ne sont modifiés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation en eau et les rejets du site ne sont pas modifiés.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas d'augmentation d'activité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'établissement Bigard n'est pas concerné par l'évaluation d'incidences sur l'environnement requise au titre d'autre législation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La mise en place de panneaux photovoltaïques permettra d'améliorer nos impacts concernant la consommation d'énergie.

La production maximale d'électricité des panneaux photovoltaïques sera de 540 kW soit 12 % de l'électricité du site. L'énergie produite sera consommée directement sur le site dans stockage, raccordement au réseau électrique interne au site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne modifie pas l'activité du site, n'augmente pas sa capacité de production, aucune nouvelle rubrique de la nomenclature ICPE n'est créée. Les consommations d'eau et les rejets d'eaux usées ou d'eaux pluviales ne sont pas modifiés.

Au regard des modifications projetées, de l'absence d'enjeux ou de l'absence d'impact supplémentaires, il ne semble pas nécessaire de produire une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

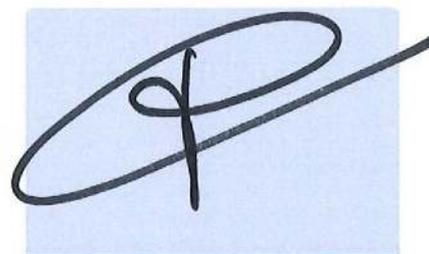
Nom CORVEST

Prénom JEAN-MARC

Qualité du signataire Directeur technique Groupe Bigard

À Quimper

Fait le 08/01/2024



Signature du (des) demandeur(s)

